

MAIRIE DE COGNAC LA FORÊT
HAUTE-VIENNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de Conseillers
En exercice : 14
Présents : 10
Absents : 4
Votants : 3

L'an deux mille vingt quatre
Le mardi vingt-quatre septembre
Le Conseil Municipal de COGNAC-LA-FORÊT dûment convoqué à 19 heures s'est réuni
en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Christian VIGNERIE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : Le 13 septembre 2024

Présents : M. VIGNERIE, Maire, M. JAVELAUD, Mme THOMAS, M. MAYNARD, adjoints au Maire, Mme LORGUE, Mme MOREL, Mme COIFFE, M. FABRE, M. RESTOUEIX, M. VARENNE.

Absents excusés : Mme PIERKARCZYK qui a donné procuration à M. VARENNE, Mme FEIFER qui a donné procuration à M. FABRE, M. MOREAU qui a donné procuration à M. JAVELAUD.

Absents : Mme GODARD.

Secrétaire de séance : M. VARENNE.

028/2024 – RÉSULTATS ENQUÊTE PUBLIQUE RUE DU 8 MAI 1945

Le Maire rappelle la délibération du Conseil Municipal du 25 septembre 2023 (*Délibération n°029/2023*) par laquelle a été adopté :

RUE DU 8 MAI 1945 - DÉCLASSEMENT SUIVI D'UNE ALIÉNATION D'UNE PORTION D'UN BIEN PUBLIC

Suite à l'enquête publique qui s'est déroulée du vendredi 29 mars 2024 au vendredi 19 avril 2024, après avoir pris connaissance des diverses pièces du dossier ainsi que des conclusions du Commissaire Enquêteur.

Considérant qu'il a été satisfait à toute les formalités prescrites par la loi ;

Considérant l'avis favorable du Commissaire Enquêteur ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **Décide** d'adopter les conclusions du Commissaire Enquêteur ;
- **Accepte** le transfert du domaine public dans le domaine privé d'une portion d'un bien public situé entre les parcelles AB34, 35 et 36 ;
- **Décide** que la vente de cette portion d'une surface de 57m² (57 centiares. 1 centiare = 1m²) se fera au prix de 10 € le m² ;
- **Autorise** le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier auprès du Notaire de la Commune.

Accusé de réception en préfecture
087-218704609-20240924-20240924_028-DE

Reçu le 27/09/2024
Fait et délibéré en mairie le jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures, pour copie conforme en Mairie.

Le Maire,
VIGNERIE Christian

